

COLLECTIF



Pour lutter contre les ilots de chaleur et atténuer l'effet de serre

Propositions des habitants pour le projet de requalification des rues de Bacalan

- ▶ Par le choix des revêtements des sols
- ▶ Différents systèmes de végétalisation
- ▶ Permis de végétaliser en façade pour ceux qui le souhaitent par la mise en place de structures légères nécessitant l'autorisation de la ville pour installation sur l'espace public

Les idées
alternatives
que nous
allons
présenter ont
pour objectif



Conservant des places de stationnement.
Faciliter l'usage aux personnes à mobilité réduite
Lutter contre les voitures tampon



Offrir une surface végétalisée plus importante que
celle proposée.
Avec plus de variétés, plus grande biodiversité



Choix de revêtements plus adaptés pour la lutte
contre les îlots de chaleur



Pour les habitants la possibilité de devenir acteurs de
leur environnement



Pour un stationnement écologique, perméable et drainant

Stationnement Végétalisé

Principes et bénéfices

Bénéfices environnementaux et sociétaux, en permettant la restauration des fonctions naturelles du sol :

- Non imperméabilisation et infiltrations naturelle des eaux pluviales
- Régulation thermique (lutte contre les îlots de chaleur)
- Régulation hydrique (réapprovisionnement des nappes phréatiques)
- Préservation de la biodiversité en milieu urbain
- Retour du vert en ville et amélioration du cadre de vie

Ce **revêtement à biodiversité positive** a la conformité « surface non imperméabilisée » et « surface végétalisée » pour les documents d'urbanisme locaux. Dans le calcul du **coefficient de Biotope**, le stationnement végétalisé est considéré comme une surface favorable à la nature.

Systèmes de DALLES GAZON ou MIXTES pour les ESPACES DE STATIONNEMENT

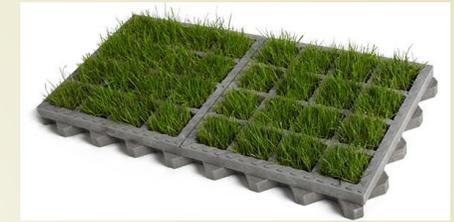


- ▶ Permet une **gestion durable des eaux pluviales par infiltration**
- ▶ Coefficient de perméabilité $K=3, 12.10 \text{ m}^3 \text{ m/s}$
- ▶ Participe au **retour du vert et de la biodiversité en milieu urbain**
- ▶ Constitue un dispositif de **filtre efficace pour la dépollution des eaux pluviales**
- ▶ Contribue au **retour de la vie dans les sols**

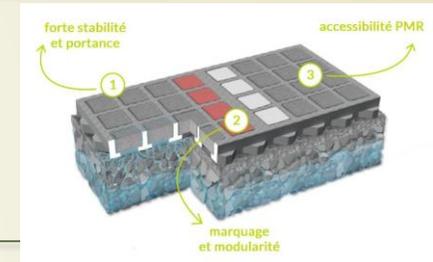
APPLICATIONS

- Aires de stationnements
- Voies d'accès : véhicules lourds
- Cheminements

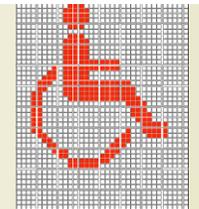
STATIONNEMENT VÉGÉTALISÉ



STATIONNEMENT PAVÉ OU MIXTE



MARQUAGE ACCESSIBILITE PMR



POUR VOIES CARROSSABLES ET VEHICULES LOURDS



Projet présenté par la ville :



- Fosses végétalisées strates basses (environ **59 m²** de surface végétale)



Notre proposition :



- En + des espaces végétalisés proposés par la ville:
environ **276 m²** « de plus » avec les dalles gazon à la place du bitume pour les espaces de stationnement des véhicules.

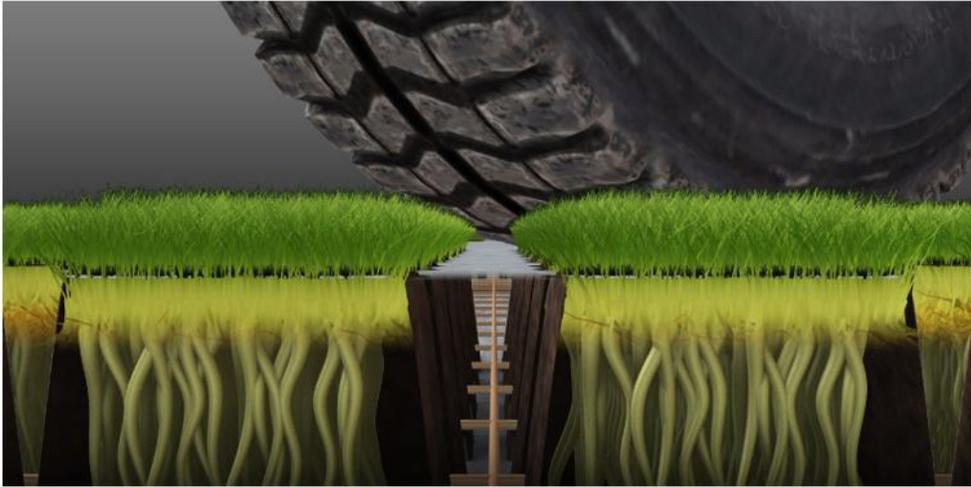
Calcul pour 24 voitures min.
(suivant les normes : 1 place de stationnement = 11,50 m²)



Autres types de dalles alvéolaires et perméable à partir de papier et cartons recyclés

Via Verde, une solution **monolithique et alvéolaire** grâce son moule en cellulose breveté. Une parfaite **stabilité et pérennité** de la structure et de la végétalisation de vos revêtements de sols perméables.

Système monolithique

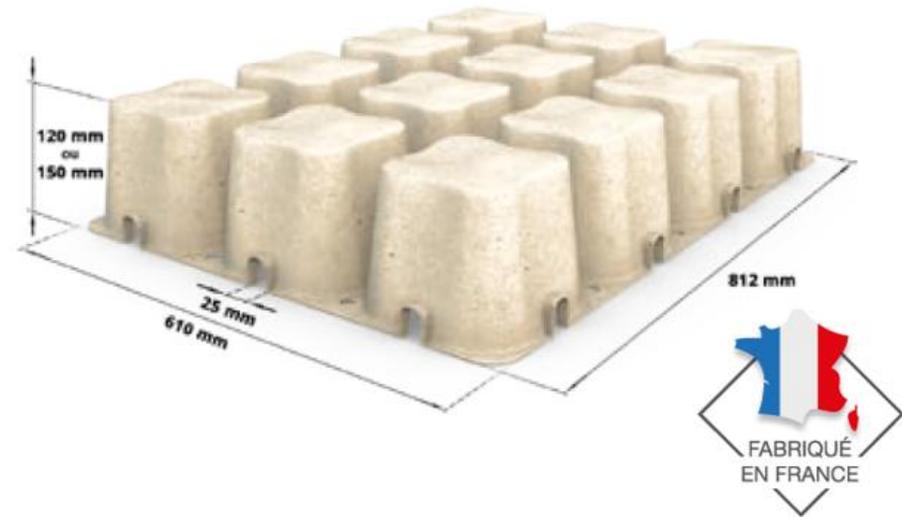


Système racinaire autonome et protégé : 12 à 15 cm de profondeur pour chaque alvéole avec 3 à 4 litres de mélange terre-pierres par alvéole.

Revêtement renforcé avec armatures : **durabilité du revêtement béton** (pas de pianotage ni d'ornièrage).

Économie de matériaux supplémentaires (bordures, marquage...).

Procédé éco-conception



Moules entièrement conçus à partir de papiers et de cartons recyclés. Un procédé 100% biodégradable.

Béton formulé avec des **matériaux locaux**.

Modèles
existants d'ici et
d'ailleurs...



VERS UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DE L'ESPACE : RÉHABILITATION DE PARKING À FLOIRAC

Date de réalisation : 2019
Localisation : Floirac (33)
Surface : 1200m²
Application : 100% végétalisé, délimitation / lignage pavé
Usage : Public

Infiltration des eaux pluviales au cœur d'un espace de nature

Les travaux de réaménagement du parking du domaine de la Burthe, situé à Floirac en Gironde, ont débuté en avril 2019. Au-delà de l'**intégration paysagère**, primordiale au cœur de ce site naturel, la mise en œuvre de ce parking végétalisé s'inscrit dans une **démarche de gestion écologique de l'espace**, en infiltrant les eaux pluviales à leur point de chute.



VASTE PROGRAMME DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION À AURILLAC, L'EXEMPLE DU PARKING FRATERNITÉ

Date de réalisation : 2022
Localisation : Aurillac
Surface : 2000 m² désimpermeabilisés dont 1250 m² en dalles alvéolées
Application : Stationnements mixtes pavés-gazon
Usage : Public

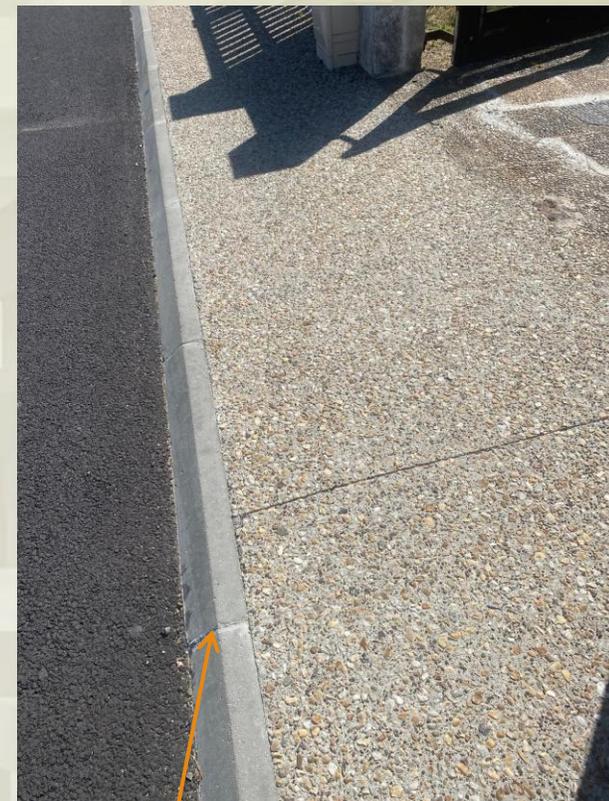
Profiter d'une opération de renouvellement urbain pour déconnecter les réseaux

La Ville d'Aurillac est engagée dans un vaste programme de réhabilitation et de désimpermeabilisation de ses infrastructures publiques. En 2022, c'est le site de l'ancienne caserne des pompiers qui se voit transformé en vue de la création de la Maison de la Fraternité. Pour la desservir, un parking végétalisé est mis en œuvre, intégrant les exigences du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Parking drainant à remplissage mixte



MIMIZAN (Sud-Ouest)



Dalles mixtes : pavées et substrats à la place du gazon

Trottoirs très bas facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, et inclinés pour laisser glisser les eaux de pluies



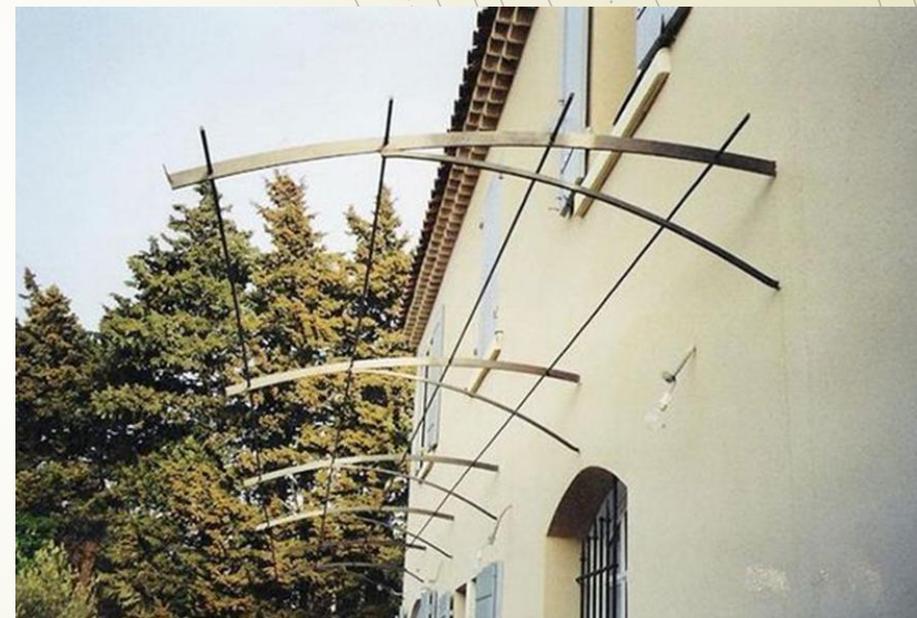
Permis de Végétaliser

Idées de structures légères pour supports de plantes grimpantes pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur dans la rue et dans les maisons réduisant ainsi l'utilisation des climatisations

MAIS NECESSITANT UNE AUTORISATION DE LA MUNICIPALITE CAR EMPIETANT SUR L'ESPACE PUBLIC

Exemples d'ombrières ou pergolas en façade pour plantes grimpantes à adapter suivant mesures et matériaux autorisées

Au-dessus des portes d'entrée avec débord sur l'espace public



Idées de supports autour de la porte d'entrée sur l'espace public

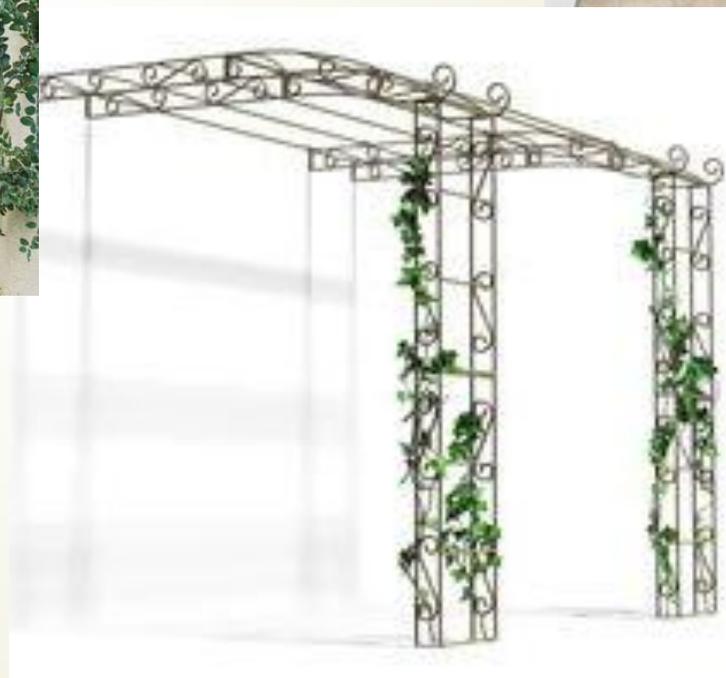
Pergolas en bois, métalliques....



Pergolas partant du bord du trottoir jusqu'aux façades pour ombrage façades et trottoirs

A prévoir avant le commencement des travaux pour la fixation au sol

Pergolas en bois, métalliques....



Bordures, jardinières, le long des façades, sans ou avec rebords.



Pour remplacer les arbres (plantation impossible du fait des réseaux enterrés)

Portiques légers et portiques parasols sur les trottoirs...



Modèles de structures pouvant être installées en bout de rue ou pour des abribus





Zone bleue et stationnement



- ▶ Généralisation du 30 km/h dans les rues de la ville, création de voies vertes, arrivée du Bus Express métropolitain, lutte contre la circulation de transit... La Ville développe des actions fortes pour apaiser la circulation automobile et développer un meilleur partage de l'espace public. La régulation du stationnement par une zone bleue participe à ces objectifs.
- ▶ La zone bleue facilite le stationnement des riverains, des clients et des commerces dans un secteur dans lequel la pression est forte. L'objectif est double : accroître la rotation des véhicules et réduire les voitures ventouses.

Qu'est-ce qu'une zone bleue ?



C'est une zone réglementée spécifique, matérialisée par un marquage au sol de couleur bleue des places de stationnement et des panneaux de signalisation.



Du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf le dimanche et les jours fériés.



Seules les personnes et entreprises bénéficiant d'un droit de stationnement (résident-e ou professionnel) peuvent stationner de manière illimitée



Qui peut stationner en zone bleue?

Résident

- **Stationnement de manière illimitée, en toute gratuité**, sur la zone bleu
- 2 droits résidents maximum par foyer individuel ou collectif
- Bénéficiaire de 20 jours invités (fractionnables) pour permettre à une personne de votre choix de stationner temporairement.

Résident sans véhicule

- Bénéficiaire de 20 jours invités (fractionnables) pour permettre à une personne de votre choix de stationner temporairement et ce, même si vous ne possédez pas de véhicule.

Professionnel

- Le stationnement illimité sur la zone bleue des véhicules professionnels en toute gratuité (pour 3 véhicules stationnés simultanément).

Non Résident

- Ils peuvent stationner au maximum 2 h à **l'aide d'un disque bleu**.